



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

TO/pk

P.V. SCDO 08

**Sous-commission "Préparation du débat d'orientation avec rapport
sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de
climat et d'énergie" de la Commission de l'Economie et la
Commission de l'Environnement**

Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2015

Ordre du jour :

Compte rendu de la visite de travail du 11 février 2015 auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat à Paris

*

Présents : M. Frank Arndt, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Justin Turpel

Une délégation de fonctionnaires ministériels dont M. Patrick Majerus de la Direction de la Santé, Division de la Radioprotection

Représentants du *Nationalen Aktiounskomitee géint Atomkraaft* dont M. Paul Polfer (VOTUM KLIMA) et M. Roger Spautz, (GREENPEACE – Luxembourg)

M. Dan Michels, Secrétaire parlementaire du groupe politique *déi gréng*

M. Timon Oesch, Administration parlementaire

Excusés : M. Gérard Anzia, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen

*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission

*

Compte rendu de la visite de travail du 11 février 2015 auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat à Paris

Monsieur le Président réitère son compte rendu donné lors de la réunion du 27 février 2015.¹

En plus, l'orateur, dont les propos sont complétés par d'autres députés, fait noter qu'en ce qui concerne le nucléaire les arguments qui ont du poids devant les homologues français se limitent, en effet, à des considérations d'économicité de la technologie nucléaire. Une certaine fierté des politiciens français à la fois de leur secteur nucléaire que des connaissances et du savoir-faire de la France dans ce domaine est indéniable.

La maîtrise de l'énergie nucléaire est considérée comme un gage de l'indépendance énergétique de la France et d'une production d'électricité bon marché.

D'un point de vue de la politique de la protection du climat, l'inexistence d'émissions de gaz à effet de serre des centrales nucléaires est positivement soulignée et la remise en route de centrales à charbon en Allemagne dans le cadre de leur transition énergétique montrée du doigt.

Des arguments plutôt émotionnels (peur) sont retournés comme gratuits (« Notre population est également exposée aux risques que vous décrivez. Nous aussi on a une responsabilité envers nos électeurs. ») et le niveau de sécurité élevé des centrales françaises est souligné. Des critiques d'un point de vue sûreté et sécurité débouchent directement sur des réflexions et demandes de suggestions visant à améliorer les procédures et dispositifs de sûreté et de sécurité existants, voire la réalisation de mesures supplémentaires. Ces critiques ont même résulté dans une invitation des députés luxembourgeois à un échange de vues avec les responsables de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Pour ce qui est du site de Cattenom, les interlocuteurs français le considèrent, d'un point de vue à la fois géologique que géographique, comme idéal. Rien n'indique que le côté français envisage de fermer ce site à une échéance même lointaine. Au contraire, les interlocuteurs rencontrés, plus particulièrement du côté du Sénat, rêvent du remplacement d'anciens réacteurs par de nouveaux bien plus efficaces voire à déchets quasi-zéro.

Tant les sénateurs que les députés ont déclaré ignorer l'existence d'une durée d'exploitation limitée de Cattenom, les trente ans de durée de vie évoqués seraient le temps imputé pour l'amortissement comptable de cette centrale. La durée réelle d'exploitation pourrait bel et bien être le double. L'usure n'est pas considérée comme un argument non plus. Les réacteurs sont comparés à un avion qui, même lors de son dernier vol, doit être en parfait état de marche. C'est l'ASN qui décide de fermer ou non une centrale en raison de considérations de sûreté ou de vétusté. L'ASN réalise tous les dix ans une inspection de fond en comble de chaque réacteur avant de prolonger, le cas échéant, son autorisation d'exploitation pour une décennie supplémentaire ou d'exiger des travaux d'amélioration/rénovation.

¹ Voir procès-verbal de la réunion du 27 février 2015 (point 2)

Nonobstant ces explications, la délégation de la sous-commission a insisté à ce que Cattenom figure parmi les centrales qui soient fermées, une fois la limite de la production d'énergie nucléaire française atteinte dans le nouveau cadre légal.

Rassurant était tout au moins la confirmation obtenue à l'Assemblée nationale que cette dernière maintiendra les dispositions clefs du projet de loi concernant le nucléaire. Une commission parlementaire mixte, composée de députés et de sénateurs cherchera, face au dispositif amendé par le Sénat, à élaborer des compromis, texte qui sera alors soumis à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture et pour le deuxième vote. Lorsque la rédaction d'un dispositif de compromis échouera, l'Assemblée nationale ignorera les amendements du Sénat et maintiendra son texte. Ainsi, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte est susceptible d'être adopté avant les vacances parlementaires d'été 2015.

La réduction progressive de la part du nucléaire dans l'électricité à 50% jusqu'en 2025 (actuellement 75%) sera donc une réalité de même que, en parallèle, l'accroissement massif de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Les députés français ont toutefois insisté que ce processus de transition sera influencé par de nombreux facteurs dont l'impact est difficile à évaluer (évolution technologique, croissance économique et démographique etc.).

Débat :

- **Réunion avec la direction de l'ASN.** Le représentant du Ministère de la Santé précise qu'il s'est échangé à ce sujet avec l'ambassadeur à Paris. L'ASN est effectivement disposé à rencontrer une délégation luxembourgeoise. L'ASN insiste toutefois sur sa neutralité politique et souligne son statut d'autorité administrative indépendante. Les explications qu'elle fournira seront nécessairement techniques (déroulement des « stress tests », analyse des sites dont Cattenom et de leur infrastructure, procédures,...). A cette même occasion, il serait possible de rencontrer le conseiller en la matière de Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de discuter sur les fermetures de réacteurs qui deviendront nécessaires si la teneur actuelle du projet de loi sera maintenue.

Une discussion sur l'opportunité d'une telle visite s'ensuit.

Des députés donnent à considérer que le mandat de la sous-commission ne consiste point à mener une croisade anti-nucléaire à l'étranger. Une nouvelle mission en France devrait être réalisée par une délégation autrement composée. Le cas échéant, elle devrait se limiter à écouter les experts de l'ASN et il faudrait veiller à se faire accompagner des experts luxembourgeois en la matière et préparer un questionnaire bien précis au sujet de la centrale de Cattenom. Au préalable, une réunion préparatoire serait à prévoir.

Au lieu d'une deuxième mission en France, un député préfère réaliser une démarche analogue en Belgique.

- **Conventions d'Espoo et d'Aarhus.** Les représentants de la société civile rappellent que des investissements supplémentaires dans le système de sécurité de la centrale de Cattenom sont nécessaires afin

de combler les faiblesses détectées lors de son « *stress test* ». Il serait nécessaire que l'Etat luxembourgeois procède à une analyse juridique de son droit d'être consulté sur ces mesures de sécurité à réaliser. A leur avis, la France devrait informer et consulter les Etats voisins dans ce processus décisionnel. A ce sujet, ces intervenants se réfèrent à une lettre afférente de la Commission européenne.

Conclusion :

Monsieur le Président propose de prendre une décision quant à d'éventuelles autres missions à l'étranger, dont en Belgique, lors d'une prochaine réunion quand tous les éléments nécessaires auront été collectés. Il s'agit notamment de faire clarifier par les Ministères des Affaires étrangères et européennes ainsi que de l'Environnement les questions juridiques en relation avec l'applicabilité desdites conventions aux travaux qui seront réalisés aux centrales nucléaires belges et françaises sises à proximité du Luxembourg. Avant un éventuel échange de vues avec l'ASN, quelque soit la composition de la délégation, une réunion préparatoire devrait avoir lieu.

Luxembourg, le 11 mai 2015

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Henri Kox